

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 21 octobre 1911

No 11

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 161. — Les Quarante-Heures de la semaine, 161. — Regardez la sainte Hostie, 162. — Notes diocésaines, 165. — Le « Miscellaneorum Liber », 166. — A propos de langue française, 172. — Bibliographie, 173.

Calendrier

— o —

22	DIM.	b	XX ap. Pent. et IV Oct. Patronage de la Ste Vge., <i>dbl. maj.</i> <i>Kyr.</i> de la Ste Vge. Vêp. du suiv., mém. du préc., du dim. et de Ste Hedwige, vve (II Vêp.)
23	Lundi	b	Le Très-Saint Rédempteur, <i>dbl. maj.</i>
24	Mardi	b	S. Raphaël Archange, <i>dbl. maj.</i>
25	Mercre.	†r	S. Chrysanthe et Ste Darie, martyrs.
26	Jendi	†b	Du S. Sacrement.
27	Vend.	†v	Vigile des SS. Simon et Jude.
28	Sam.	r	SS. Simon et Jude, apôtres, 2 cl. Anniversaire de la Consécration de Mgr l'Archevêque.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

22 octobre, Saint-Bernard. — 23, Saint-Philémon. — 25, Kamouraska. — 26, Beaumont. — 27, Saint-Gilles.

Regardez la sainte Hostie

— o —

Nous reproduisons la plus grande partie d'une lettre de S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, à son clergé :

Mes bien chers collaborateurs,

Vous aurez remarqué, dans la *Vie diocésaine* de novembre dernier, la faveur que la Sacrée Congrégation des Rites et des Indulgences accorde à ceux qui adressent à la sainte Hostie — présentée à l'adoration des fidèles, dans les mains du prêtre, à l'élevation de la messe, ou exposée sur l'autel comme elle l'est dans l'ostensoir, à l'occasion d'un salut — l'invocation « *Dominius meus et Deus meus : Mon Seigneur et mon Dieu.* »

La Sacrée-Congrégation attache à chaque invocation une indulgence de *sept ans et sept quarantaines* ; elle accorde une *indulgence plénière par semaine* à ceux qui l'aurent religieusement exprimée, chacun des jours de la semaine au moins une fois.

Le pieux désir du Saint-Père, qui daigne nous octroyer cette nouvelle faveur spirituelle, est aisé à deviner : nous le partageons, chers confrères, et nous nous attacherons à l'inspirer aux fidèles.

Le Pape ne se lasse pas de stimuler notre dévotion au Dieu de l'Eucharistie. Ne nous laissons pas de la relever dans nos âmes et de l'encourager parmi ceux dont nous sommes, devant Dieu, *responsables* . . .

Chers confrères, veuillez faire, dans chacune de vos paroisses ou de vos maisons, une instruction sur le sens et sur les avantages de cette prière que le Souverain Pontife vient d'indulgentier si richement.

Bien comprise cette prière fera naître peut-être, chez les fidèles qui assistent à la messe, le désir de communier soit réellement soit au moins spirituellement au moment où la communion du prêtre complétera le Saint Sacrifice.

Pour atteindre ce but, préparez les fidèles au rite de l'élevation.

Habituez-les à s'agenouiller dès le moment où les anges annoncent la venue du Très-Saint : *Sanctus, Sanctus, Sanc-*

us. Il ne convient pas que les fidèles restent plus ou moins nonchalamment assis durant le canon.

Lorsque le prêtre a accompli l'acte liturgique par excellence, la consécration, et que, fidèle à la rubrique, il élève la sainte Hostie de façon à la rendre bien visible à l'assemblée des chrétiens, il ne faut pas que ceux-ci restent courbés vers la terre : l'élévation est faite pour eux : dites-leur donc qu'ils font bien de s'incliner avec humilité, tandis que, le genou posé en terre, vous adorez la sainte Hostie — *celebrans genuflexus Hostiam adorat ; genuflexus Ipsam veneratur*, — mais ajoutez qu'ils doivent suivre en esprit et du regard, tandis que vous l'élevez au-dessus de votre tête, la sainte Hostie d'abord, le calice du saint Sang ensuite : *Celebrans, quantum commodo potest, elevat in altum Hostiam, et intentis in eam oculis populo reverenter ostendit adorandam*.

Il y a là une habitude pieuse à faire prendre aux fidèles, un excellent moyen de les associer plus activement au Saint Sacrifice ; plusieurs y assistent d'une manière distraite, parce qu'ils restent passifs, même au moment où l'Eglise fait appel à leur concours actif.

Les fidèles inclinent donc la tête, tandis que le prêtre tient le genou ployé en terre dans sa première adoration ; puis, ils relèvent la tête et suivent du regard la sainte Hostie, lorsque le consécrateur l'expose à leur adoration : c'est le moment, pour eux, de dire l'invocation de l'apôtre Thomas : *Dominus meus et Deus meus*, après quoi les fidèles peuvent incliner la tête à nouveau, pendant la seconde génuflexion du consécrateur.

Les mêmes rites se répètent à la consécration et à l'élévation du saint Sang.

Tandis que le peuple s'appliquera à contempler le même Jésus présenté à ses regards, d'abord sous les caractères accidentels du pain, puis sous les caractères accidentels du vin, il aura plus de facilité à se remémorer la séparation réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur sur la croix et à saisir l'idée principale du rite sacrificiel de la messe.

Vous aurez à cœur de vous assurer que les fidèles, surtout les enfants, se prêtent avec dignité, sans ostentation, à cette pratique du culte extérieur que vous leur recommanderez.

Il faut que la piété intérieure inspire, dirige, modère les mouvements du corps ; mais il importe que le corps soit associé à l'âme dans le culte que nous rendons à Dieu.

N'est-ce pas ce que l'Eglise nous fait demander au Seigneur dans cette oraison : « *Protege nos, Domine, tuis mysteriis servientes, ut divinis rebus inhærentes, et corpore tibi famulemur et mente ?* Seigneur, voici que nous nous employons à vos saints mystères : protégez-nous, faites que, attachés de cœur aux choses du culte divin, nous nous mettions de corps et d'âme à votre service. »

Chers confrères, rappelez aussi à vos ouailles ce que signifient les trois coups de sonnette qu'il est d'usage de donner lorsque le prêtre dit le *Domine, non sum dignus* : ils n'annoncent pas que le grand acte de la communion est accompli, qu'il est permis de relâcher sa ferveur, de s'asseoir et de prendre ses aises ; ils demandent au contraire, à l'assemblée, un redoublement d'attention à la communion du prêtre sous les deux espèces du pain et du vin.

Tandis qu'elle se rendra attentive à la communion du prêtre sous les deux espèces, l'assistance reportera plus naturellement la pensée sur l'état de victime de notre divin Sauveur sur l'autel et rattachera mieux la communion de la messe au Sacrifice lui-même. « L'intention de l'Eglise est que les cérémonies de la messe rehaussent la majesté de ce grand sacrifice et que, en exprimant visiblement la religion et la piété, elles excitent l'âme des fidèles à contempler les réalités profondes et invisibles du sacrifice lui-même. » Ainsi parlent les Pères du Concile de Trente.

Le curé dans sa paroisse, le chef d'établissement dans son collège, son pensionnat, ou son école, s'attachera à mettre à la portée de tous cette brève instruction.

Ne perdez jamais de vue l'obligation que vous impose le saint Concile de Trente : *Mandat sancta synodus pastoribus et singulis curam animarum gerentibus, ut frequenter inter missarum celebrationem, vel per se, vel per alios, ex iis, quæ in missa leguntur, aliquid exponant ; atque inter cetera sanctissimi hujus sacrificii mysterium aliquod decarent diebus præsertim dominicis et festis.*

Tous les rites de la liturgie commandent le respect. Lorsque

l'autorité suprême met un soin jaloux à nous instruire des conditions exactes du culte à rendre à Dieu et au Christ, nous serions coupables de ne point l'écouter avec docilité.

Chers collaborateurs, la messe est le plus grand acte de chacune de vos journées : vous ne mettez jamais trop de soin à l'accomplir et à le faire suivre religieusement.

† D. J. Card. MERCIER,
archevêque de Malines.

Notes diocésaines

Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :
M. l'abbé Eug.-C. Laflamme, curé de la Basilique de Québec ;
M. l'abbé J.-J. Laberge, secrétaire de l'Archevêché.

Comme les journaux l'ont annoncé déjà, la consécration épiscopale de S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, aura lieu, à la Basilique, le dimanche 5 novembre.

Dans les réceptions et autres fêtes auxquelles ils ont pu prendre part, la semaine dernière, LL. GG. Mgr l'Archevêque et Mgr l'Auxiliaire ont été l'objet de beaucoup d'égards, de la part soit de Lord Grey, l'ancien gouverneur général, soit de Son Altesse royale le duc de Connaught, le nouveau gouverneur général, soit de l'honorable M. Borden, le nouveau premier ministre du Canada.

Dans l'après-midi de dimanche, il y a eu une assemblée publique de Tempérance, à l'Auditorium, sous la présidence du lieutenant-gouverneur de la Province, Sir F. Langelier. M. l'abbé Lagueux, curé de Saint-Roch de Québec, y représentait le clergé et fut l'un des orateurs.

Jeudi, S. G. Monseigneur l'Archevêque a fait la bénédiction d'un couvent, à Saint-Honoré de Shenly.

En l'absence de S. G. Mgr l'Archevêque, S. G. Mgr l'Auxi-

liaire assistait, lundi midi, à la belle cérémonie du dévoilement de la Statue de Montcalm.

Au commencement de la semaine, S. G. Mgr l'Auxiliaire a prêché un triduum de Tempérance, à l'Ange-Gardien.

M. l'abbé O. Cloutier, curé de Jacques-Cartier, a été violemment heurté par une voiture, samedi dernier, en revenant d'assister un malade. Nous avons été heureux d'apprendre que l'accident n'a pas eu, comme on pouvait le craindre, de suites graves.

Lundi, Mgr Lapointe, vicaire général de Chicoutimi, était de passage à l'Archevêché.

Mardi matin, Mgr Marois, vicaire général, a présidé une cérémonie de vêtue et de profession, à l'hôpital du Sacré-Cœur.

Jeudi, à l'église de Saint-Jean-Baptiste, les zouaves pontificaux ont fait célébrer un service funèbre solennel, pour le repos de l'âme du général de Charette, leur ancien commandant, et récemment décédé. S. G. Mgr l'Auxiliaire assistait à la cérémonie et a fait le panégyrique de l'illustre défunt.

Le « *Miscellaneorum Liber* »

(*Suite et fin.*)

Mais revenons à notre historique, en disant que dans le *Rapport sur les Missions* l'on ne mentionne pas le nom du *Miscellaneorum Liber*, dont l'on fait pourtant des extraits textuels.

En 1888, le 24 août, Mgr C.-O. Gagnon publia dans l'*Union libérale*, de Québec, une lettre datée du 18 août, où il donnait un aperçu de la vie du P. de la Brosse, et disait ignorer où se trouvait alors le registre de Chicoutimi (et il s'agissait là de notre *Miscellaneorum Liber*). — Le 8 février 1890, le *Courrier du Canada*, et, le 9 février 1890, la *Semaine religieuse* (alors dirigée par M. l'abbé D. Gosselin, actuellement curé de Charlesbourg) publièrent « Un appel aux amis de notre histoire religi-

euse et provinciale», — dont j'ai sous les yeux le manuscrit original rédigé par M. Castel. Cet appel informait le public que l'on recherchait le 3^e registre des Missions, commençant en 1691 — c'est-à-dire, encore, le *Miscellaneorum Liber*. On était prié d'envoyer les renseignements que l'on pourrait fournir, sur ce registre, à M. Castel ou à Mgr Gagnon. — Le 24 février 1890, dans le *Courrier du Canada*, et, le 17 août 1890, dans la *Semaine religieuse*, j'ai moi-même parlé du précieux registre que l'on s'efforçait en vain de retrouver. — Entre temps, précisément en 1889, le R. P. Jones avait publié la première livraison de ses *Documents rares ou inédits*; il y constatait l'absolue disparition du *Miscellaneorum Liber*, et reproduisait des extraits de l'Analyse de Chicoutimi.

Après tout cela, c'est-à-dire depuis 1890, le silence complet s'est fait sur le *Miscellaneorum Liber*.

Ceux qui restaient encore au fait de la disparition du précieux registre, et qui regrettaient qu'aucune information utile n'eût répondu aux recherches opérées de 1888 à 1890 pour le retrouver, s'étaient à la fin résigné à le croire définitivement perdu.

Tout à coup, le 16 septembre dernier, la *Semaine religieuse* annonça, sans grand tapage, que le *Miscellaneorum Liber* était «revenu» s'installer dans les archives de l'Archevêché... Il est sûr qu'il est rarement arrivé que l'on ait eu chez nous la nouvelle d'une trouvaille historique d'un plus grand intérêt pour notre histoire nationale.

Il est donc possible, maintenant, de continuer l'histoire de la carrière du *Miscellaneorum Liber*.

J'ai dit plus haut que, en 1864, le registre devait être à l'Archevêché, puisque le *Rapport sur les Missions du Canada*, cette même année, en publia des extraits. Eh bien, il devait être encore à l'Archevêché après 1871, puisque, sur le côté de la page du titre du registre, on voit l'inscription «Archevêché de Québec», écrite de la main de Mgr Taschereau, qui fut archevêque de Québec depuis 1871.

COMMENT LE *Miscellaneorum Liber* A ÉTÉ RETROUVÉ

Les Oblats devaient quitter, cet automne, la mission montagnaise de Betsiamis, où résidaient depuis longtemps les RR.

PP. Arnaud et Babel, — mission qui serait désormais confiée aux Eudistes, lesquels desservaient déjà tous les postes de la préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent. Le R. P. Lauzon, O. M. I., de Saint-Sauveur de Québec, se rendit à Betsiamis à la fin de l'été, pour assister, dans leur déménagement, les deux vénérables octogénaires, ses frères en religion. C'est à cette résidence des Oblats de Betsiamis que le P. Lauzon trouva le vieux registre intitulé *Miscellaneorum Liber*, et il ne manqua pas de le rapporter à Québec avec les autres « biens meubles » de la mission qui appartenaient à la communauté. Apercevant au commencement du registre l'inscription « Archevêché de Québec », les RR. PP. Oblats de Saint-Sauveur, d'un mouvement qui les honore, se firent un devoir de rapporter le volume à l'Archevêché.

Mais comment, après avoir été aux archives de l'Archevêché, le *Misc. Liber* avait-il pu se trouver à la mission de Betsiamis? Cela s'était fait de la manière la plus simple du monde. Un jour, raconte le P. Arnaud, Mgr Taschereau archevêque de Québec, mais non encore cardinal, par conséquent de 1871 à 1886, lui avait remis le vieux registre, le lui confiant en des termes tels que le missionnaire fut persuadé que Sa Grandeur lui en faisait don. Et, de toute évidence, le P. Arnaud n'eut aucune inquiétude sur la légitimité de sa possession du registre. De toute évidence, aussi, le bon Père n'eut aucune connaissance des appels que nous adressâmes au public, de 1888 à 1890, pour avoir des nouvelles du *Misc. Liber*: soit qu'il ne pût lire attentivement les journaux qui surtout à cette époque, venaient à Betsiamis par « bottes » étant donné les arrivages très espacés de la poste, soit qu'il fût en tournées apostoliques lorsque ces journaux parvenaient à Betsiamis.

En tout cas, c'est merveille, ici encore, que durant peut-être trente ou quarante ans, notre vieux registre ait été de la sorte si fidèlement et si heureusement conservé à Betsiamis. Et aux Jésuites des anciens Postes du Roy, c'est plaisir d'associer les Oblats contemporains pour la préservation d'un pareil trésor, si précieux pour les annales religieuses de notre pays.

Nous n'avons pas besoin de dire que, vraisemblablement, le

Miscellaneorum Liber ne sortira pas de sitôt des archives de l'Archevêché.

COLLABORATION D'UN RÉCOLLET

Comme on l'a vu plus haut, il y a dans le *Misc. Liber* une couple de pages qui y auraient été écrites, au dire d'un annotateur inconnu, par « M. Paquin, curé de Saint Eustache. »

Mais surtout il y a, pour l'année 1716, cinq pages rédigées par le P. Gélase Delestage, « missionnaire récollet », ou, comme écrit le P. de la Brosse, dans l'index qu'il a mis à la fin : *Recollecto Minorita*. Ces cinq pages sont des actes de baptêmes et de mariages faits durant le mois de juin 1716. Le P. Delestage se désigne, dans les premiers de ces actes, comme « faisant les fonctions de missionnaire » soit « dans le poste royal de Tadoussac, » soit « dans le poste royal de Checoutymy », « dans la chapelle de Checoutymy. » — Les premiers actes de baptême, rédigés dans les formes, contiennent les noms du parrain et de la marraine, « qui, écrit le Père, ont signé avec moy en leurs façons » Ces façons sont des croix d'aspect assez extraordinaire. Mais, dans les trois dernières pages, ce ne sont plus que des listes de baptêmes et de mariages, terminées chacune par la seule indication commune du mois et de l'endroit où ils ont été faits. Je plains les généalogistes de l'avenir qui trouveront dans ces listes des renseignements comme les suivants :

« Ait baptisé un garçon qui est nonné (*sic*) Ignace comme son père. »

« Ait baptisé un garçon âgé de 12 ans qui est nonné (*sic*) Louis hyachynte (*sic*) fils du nonné (*sic*). . . » (nom sauvage que je crains de trop estropier en le transcrivant).

« Ait baptisé une fille qui est nonné (*sic*) Genevieve comme sa mère. »

Comme on le voit, le P. Delestage ne fait guère preuve de servilité à l'égard des principes de l'orthographe. Du reste, il avait probablement à faire toute cette écriture « à la course » et dans des conditions de confort probablement très élémentaires ; et, d'ailleurs, l'orthographe ! . . . J'ai lu jadis que les manuscrits que l'on possède encore de nos grands écrivains du siècle de Louis XIV sont émaillés, eux aussi, de nombreuses peccar-

dilles contre la grammaire. Les fautes d'orthographe du P. Delestage, en 1716 ! mais c'est tout simplement le 17^e siècle qui durait encore dans les missions du Saguenay ! — En tout cas, on comprend qu'à la suite de ces enregistrements d'une correction peu . . . notable et d'une discrétion vraiment exagérée, le P. Laure, ait écrit de sa belle main : « *Diu sub iudice lis fuerit. Laure J.* » — Au-dessous de la phrase du P. Laure, on lit ces mots en écriture antique, elle aussi, mais fort belle : *Siste, viator*. Enfin, au-dessous de ces inscriptions, le P. de la Brosse a « mis le bouquet » par les quatre lignes si pittoresques que voici :

« Vere prius flores, æstu numerabis aristas,
 « Poma per autumnum, frigoribusque nives :
 « Quam voces perperam exaratas ab illo Rev. Patre Gelasio de
 « Lestage contra omnes tum Grammaticæ, tum Orthographiæ
 leges. »

CONSIDÉRATIONS FINALES

En dedans du premier plat du *Misc. Liber*, quelqu'un a écrit en grosses lettres : A COPIER ET DÉLIVRER. J'avoue ne pas voir clairement, ni même obscurément, de quelle livraison il peut bien s'agir en l'occasion.

D'autre part, vis-à-vis l'inscription que je viens d'indiquer, c'est-à-dire sur la page du titre, une grande étiquette a été collée, sur laquelle, de la même main, on lit ces mots : LIVRE A COPIER. Sous l'étiquette, on peut lire par transparence en mettant la page vis-à-vis une lumière vive : « A Mr Boucher Curé de l'Ange-Gardien Missionnaire de Tadoussac. 1843 ».

Pour des motifs peut-être différents, j'exprimerai, moi aussi, le désir que ce précieux registre, qui est une sorte de journal des Jésuites du Saguenay durant presque tout le 18^e siècle, soit recopié. Sans doute, pour une grande partie, l'écriture du cahier est en parfait état de lisibilité. Mais il y a aussi nombre de pages où l'écriture est déjà à moitié effacée. Et cela n'est pas étonnant. D'abord, en effet, le vieux registre porte la trace des atteintes de l'eau, qu'il a subies sous les cabanes d'écorces ou dans les canots : car il a dû être l'objet de nombreux déplacements, et cela en des conditions périlleuses pour un cahier. Et puis, nos pauvres missionnaires n'étaient pas pourvus des plumes-fon-

taines que nous connaissons ! Ils n'avaient pas, dans leurs encriers, l'« *Encre moderne*—noir fixe inaltérable — N. Antoine & Fils », ni même le « Carter's Writing Fluid » de Boston, Mass., U. S. A. Sans compter que l'encre dont ils disposaient ne manquait pas de passer, de fois à autres, par des alternatives désastreuses de gel et de dégel. Je suis donc d'avis que, étant donné ces conditions diverses, l'écriture du *Miscellaneorum Liber* est encore merveilleusement conservée après un ou deux siècles. Cela n'empêche pas qu'il serait opportun de le recopier, au moins en partie. Seulement, si ce travail se fait, —et j'ai l'heureuse certitude qu'il va bientôt se faire—, il devra l'être, il est superflu de le dire, en des conditions offrant plus de garanties que les copies contre lesquelles j'ai dû protester dans la première partie de ce mémoire. L'importance qu'il y a à assurer la conservation du texte de ce registre, ou la comprendra aisément si l'on considère qu'il y a là des actes de l'état civil nonseulement des sauvages montagnais, mais aussi d'un certain nombre de familles françaises.

Pour montrer que ces actes ne manquent pas d'intérêt, même quand il ne s'agit que de familles montagnaises, je citerai l'acte suivant, qui est du P. Coquart :

« L'an 1756 le 18 de juin je soussigné Missionnaire de la Compagnie de Jésus dans le Domaine du Roy ay suppléé à Tadoussac les cérémonies du Baptême à un enfant né le 28 de 9bre (?) dernier du mariage legitime de Regis et de Marie françoise. Le Parrain a été Monsieur Bigot Intendant de la Nouvelle-France représenté par Monsieur Daine Lieutenant general de la prevoté de Quebec & Directeur du Domaine d'occident et la MARRAINE Marie Michel sœur de l'enfant qui a reçu le nom de françois.

Coquart S. J.

Daine. »

Que ne puis-je reproduire aussi l'admirable paraphe dont Monsieur Daine agrémentait sa signature !

Un dernier souhait que je veux exprimer ici, c'est qu'une étude du genre de celle que voilà — mais, évidemment, faite d'une façon bien supérieure — nous fasse connaître les autres registres des Missions du Saguenay, puisque nous possédons aujourd'hui toute la série de ces registres, soit à l'Archevêché soit au Séminaire. J'ajouterai même qu'il n'est pas improba-

ble, d'après certains indices, que ce vœu soit prochainement réalisé, et que les lecteurs de la *Semaine religieuse* se voient favorisés d'une primeur de pareil prix ; nous la devons, le cas échéant, au talent d'un habitué de nos annales canadiennes. Il est, en effet, bien beau que tels précieux documents existent dans telles archives. Mais si personne ne le sait, ou encore, le saurait-on, si personne ne connaît ce qu'il y a dans ces pièces historiques, cela ne vaut pas beaucoup mieux, soit pour exciter l'intérêt, soit surtout pour mettre à profit de ce qu'ils contiennent, que si ces témoins d'un autre âge avaient entièrement disparu. D'autant plus que, à ce qu'il me semble, l'avarice n'existe pas en bibliographie, et qu'il n'est personne qui aime le document pour le document, sans se soucier du parti qu'on en peut tirer pour l'histoire. C'est pourquoi, rejetant toute mesure en cette matière de souhait, je vais jusqu'à faire des vœux pour que tous ces vieux registres du Saguenay soient même livrés à l'impression. Cela d'abord sauverait de la destruction les trésors de renseignements qu'ils renferment. Et puis nos écrivains d'histoire en feraient sûrement leur profit. — Enfin, si j'ose le dire, cela ferait toujours bien quelques volumes de plus à ranger sur les rayons de la bibliothèque canadienne !

V.-A. HUARD, prêtre.

A propos de langue française

... Que si nous devons, en certains cas, emprunter quelques mots aux langues étrangères, faisons-les nôtres et francisons-les. Déjà certains mots anglais, tels que *jockey*, *cottage*, *square*, *tunnel*, *wagon* sont prononcés à la française, et il n'est guère que quelque snob endurci pour parler de *ouagon* de chemin de fer.

Les snobs se moquent de ceux qui prononcent des mots anglais à la française ; ils ont tort, et malgré tout, peu à peu, ils arrivent à s'imposer. Chacun, dès qu'il s'est frotté à eux, s'efforce de les imiter. Cependant en matière linguistique, la règle la plus sûre est l'instinct populaire. L'ouvrier, le paysan, accommodent d'eux-mêmes les vocables étrangers aux exigences du gosier français ; ils les déforment, suppriment ou

ajoutent des lettres, leur imposent un accent, une terminaison française. C'est à eux qu'il faudrait laisser le soin d'enrichir notre langue, en assimilant, par exemple, des expressions anglaises.

Déjà nos frères canadiens ont fait ce travail : ils emploient un grand nombre de mots britanniques, auxquels ils laissent leur sens, mais qu'il prononcent à leur façon. Ils disent *bacon* (lard) ; *bargain* (marché) ; et quand le mot n'a pas un aspect français, ils changent jusqu'à l'orthographe. Un épicier est pour eux un *groceur* (anglais, *grocer*), un coureur un *ronneur* (anglais, *runner*) ; du national *pudding* ils ont fait le *poutine*,

Faisons de même ; et quand nous prenons des mots aux voisins, faisons-les nôtres.

G. DE TRIORS.

(Univers.)

Bibliographie

— o —

— VERS LA FERVEUR, par M. le chanoine P. LEJEUNE, curé-archiprêtre de Charleville. In-12, 2 fr. 00. — P. Lethiellieux, éditeur, 22, rue Cassette, Paris (6^e).

Le lecteur aura plaisir à retrouver dans ce livre, condensée et dans tout son suc, la doctrine des maîtres de la vie spirituelle, à y rencontrer à chaque page, exprimées en un langage sobre et clair, de belles, de hautes idées, ouvrant un large horizon. Mais ce qui, non moins que le fond des choses, ici s'écarte de la banalité, c'est le mérite littéraire de l'œuvre, mérite dont l'aloi est d'autant meilleur qu'il n'est pas voulu et cherché.

Toutes les pages de cet ouvrage sont écrites de verve, d'une plume légère et facile — guidée néanmoins et dirigée par une raison ferme, — et amenant toujours le mot juste, l'expression neuve et pittoresque.

En lisant M. le chanoine Lejeune, on songe à La Bruyère. Chez lui comme chez l'auteur des *Caractères*, c'est une succession agréable de réflexions et de portraits ; sans compter qu'à la façon des bons orateurs qui prennent sans cesse leur auditoire à partie, l'auteur questionne perpétuellement le sien, et ne lui permet pas une minute d'inattention. Ajoutez que pour cela il prend tous les tons, il répand la variété dans son œuvre et court au but en ne disant que le nécessaire.

... Nous en avons assez dit, croyons-nous, pour faire désirer la lecture de ce joli volume de 270 pages, tout plein d'une psychologie attachante, d'une observation pénétrante et sagace,

en même temps qu'il est, redisons-le en terminant, riche des considérations les plus élevées, des pensées les plus nourrissantes pour la science religieuse et la piété. Chanoine H. SOLLIET.

— LA PREMIÈRE COMMUNION. *Histoire et discipline. Textes et documents des origines au XX^e siècle, avec lettre d'introduction de S. E. le Cardinal Luçon.* Par Louis Andrieux licencié ès lettres-histoire, docteur en droit canonique, vicaire à la cathédrale de Reims. Gabriel Beauchesne & Cie, éditeurs (ancienne librairie Delhomme & Briguet). Rue de Rennes, 117 Paris (1^o).

1 vol. in-16 couronne (xxxiv-392 pp.). 3 fr. 50: franco 3 fr. 75.

L'accueil sympathique fait aux articles si documentés que M. Andrieux a publiés dans la *Revue pratique d'Apologétique* a engagé l'auteur à compléter son travail sur l'*Histoire de la Première Communion*. Les articles parus dans la « Revue pratique d'Apologétique » ont été complètement remaniés et munis de pièces justificatives du plus haut intérêt. Une étude nouvelle, entièrement inédite, sur l'*Histoire de la préparation à la Première Communion du XIII^e siècle à nos jours*, occupe plus du tiers du volume, en sorte que l'ouvrage, qui paraît par les soins de la Maison BEAUCHESNE, constitue bien un livre nouveau même pour ceux qui auraient pu lire les articles publiés dans la « Revue pratique d'Apologétique » en décembre et février derniers.

L'auteur y étudie, depuis l'origine du christianisme, les variations de la discipline de l'Église en ce qui concerne l'admission et la préparation des enfants à la Sainte Communion : il montre comment elle était appliquée pendant les dix premiers siècles, où la Sainte Eucharistie était donnée aux enfants à la mamelle, comment elle fut comprise aux XI^e et XII^e siècles, où on rompit avec les habitudes traditionnelles, et dans les siècles suivants. Enfin, il étudie les origines de la cérémonie de la première communion solennelle, usitée en France depuis trois cents ans environ.

« Cette étude, conduite selon les méthodes les plus sévères, s'appuyant à chaque page, sur des documents de premier ordre, cités textuellement en note, pour les plus importants, et dont la longue liste figure en tête du volume est, sans con-

testations possibles, le *travail le plus sérieux* qui ait été fait jusqu'ici sur la question soulevée par le Décret *Quam singulari.* » (*Revue pratique d'Apologétique, 15 juillet 1911.*)

Son Eminence Le Cardinal Luçon, qui a bien voulu accepter la dédicace de cet ouvrage, écrit à l'auteur une *lettre d'approbation motivée*, publiée en tête du volume comme préface. La *Revue pratique d'Apologétique* l'a reproduite in extenso dans son numéro du 15 juillet dernier. Nous y lisons : « Non seulement je n'hésite pas, cher monsieur l'abbé, à vous accorder l'*Imprimatur*, mais je suis heureux de vous féliciter hautement de votre étude. Elle est digne de vos deux conférences si justement appréciées sur les Manuels scolaires condamnés, et je lui souhaite toute la diffusion et tout le succès qu'elle mérite. »

— PETIT CATÉCHISME DE LA GRÂCE, par l'abbé Ch. VANDEPITTE, D. H. Un vol. in-32 de X-68 pages. Prix : 0 fr. 25.

Librairie Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-6^e, et chez Garneau, libraire à Québec.

Rien n'est plus important ni plus malaisé que d'exposer aux enfants, d'une manière qui leur soit bien accessible, la doctrine si profonde et si élevée de *la Grâce*. C'est pourtant ce qu'a fait avec succès l'auteur de ces pages, où l'on explique à merveille *ce qu'est la grâce, ce qu'elle fait en nous et de nous*, et quels sont les principaux moyens de l'*entretenir* et de la *développer* en nos âmes. Quelques pensées et exemples bien choisis terminent agréablement chaque chapitre.

(*La Divine Hostie.*)

— GUIDE DE LA JEUNESSE, par l'abbé DE LAMENNAIS, précédé d'une démonstration de la religion, par le D^r Jacques Balmès, et d'un abrégé d'histoire sainte par Bossuet. 15^e édition. 1 vol. in-32. Prix : 1 franc.

Librairie Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-6^e, et chez Garneau, libraire à Québec.

Les principales vérités de la religion sont exposées dans ce volume pour servir de viaticum à la jeunesse pendant sa route vers l'éternité. C'est vraiment un guide, avec les prières du chrétien, des prières pendant la messe par Fénelon, des exercices pour la confession, la communion et les vêpres du dimanche : c'est donc aussi un paroissien qu'on peut relier.

(*Annales catholiques.*)

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ *National 169.* ”

— FONDÉE AU CANADA EN 1885 —

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Niqueleurs sur articles
métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

Fabrication et Vente de CIERGES

fabriqués suivant les règlements diocésains

JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.